

Président

Pierre Rime pierre.rime@sagerime.ch

Mission

Elaborer et évaluer les prescriptions techniques, de sécurité et légales pour les systèmes de sécurité passive (glissières de sécurité, amortisseurs de chocs) provisoires et fixes.

Objectifs

- Elaboration de spécifications techniques et de directives
- Elaboration de conditions et de recommandations d'utilisation
- Conseils techniques aux autorités, aux utilisateurs et aux associations
- Information technique et légale et conseil aux membres

Organisation

Le groupe technique est subordonné au comité directeur et est dirigé par un président. Tous les membres de SISTRA peuvent en être membres.

Lois et normes

Les documents suivants sont contraignants en Suisse pour la sécurité passive :

- VSS 40 561 : Sécurité passive dans l'espace routier; Dispositifs de retenue de véhicules
- VSS40 562 : Sécurité passive dans l'espace routier; Mesures pour les zones habitées
- VSS 640 567-1 : Dispositifs de retenue routiers – Partie 1: Terminologie et dispositions générales pour les méthodes d'essai
- VSS 640 567-2 : Dispositifs de retenue routiers – Partie 2: Classes de performance, critères d'acceptation des essais de choc et méthodes d'essai pour les barrières de sécurité incluant les barrières de bord d'ouvrage d'art
- VSS 640 567-3 : Dispositifs de retenue routiers – Partie 3: Classes de performance, critères d'acceptation des essais de choc et méthodes d'essai pour les atténuateurs de choc
- VSS 640 567-4 : Dispositifs de retenue routiers – Partie 4: Classes de performance, critères d'acceptation des essais de choc et méthodes d'essai des extrémités et raccordements des glissières de sécurité
- VSS 640 567-5 : Dispositifs de retenue routiers – Partie 5: Exigences relatives aux produits et évaluation de la conformité pour les dispositifs de retenue pour véhicules
- CEN-TR_16949 : Dispositifs de retenue routiers -Dispositifs de retenue pour piétons, garde-corps.
- CEN-TS_17342 : Dispositifs de retenue routiers - Partie 8 : dispositifs de retenue routiers pour motos réduisant la sévérité de choc en cas de collision de motocyclistes avec les barrières de sécurité.
- VSS 40 885 : Signalisation temporaire, dispositifs de balisage Signalisation des chantiers sur autoroutes et semi-autoroutes.

-
- VSS 40568 : Sécurité passive dans l'espace routier - Garde-corps.
 - VSS 40 886 : Signalisation des chantiers sur routes principales et secondaires.
 - VSS 40 135 : Tracé passages du terre-plein central.
 - VSS 71 253 : Rail – Route - Tracés parallèles ou rapprochés - Distance et mesures de protection.
 - ASTRA 11005 : Dispositifs de retenue de véhicules.
 - ASTRA 21001 : Manuel technique Tracé/Environnement.
 - ASTRA 22 001 : Manuel technique Ouvrages d'art.
 - ASTRA 23 001 : Manuel technique Equipements d'exploitation et de sécurité.
 - ASTRA 86 024 : Comportement lors des travaux sur les routes nationales.

Collaboration avec les associations

- DSGS, Deutsche Studiengesellschaft für Straßenmarkierungen e.V.
- Association professionnelle Infra-Suisse
- VSS, Association suisse des professionnels de la route et des transports
- ZVÖ, Zentrum Verkehrssicherheit Österreich

Formations effectuées

2016 Formation monteurs

2016 Formation chef de chantier

Projets effectués

- Collaboration à l'élaboration de la directive OFROU 11 005
- Feuilles d'informations techniques

Projets en cours

- Prises de positions pour les modifications législatives et normatives en Suisse
- Collaboration aux révisions de normes et aux commissions VSS
- Fiche technique Dispositifs de retenue mobiles
- Participation au groupe de travail OFROU pour l'amélioration des soumissions
- Description de produits et de systèmes

Contributions aux la journées techniques SISTRA-

Les présentations des exposés en lien avec le groupe technique marquages se trouvent sur www.sistra.ch sous les rubriques « Groupe technique Contrats » et « Documents et articles techniques ».

20.09.2022 / P. Rime